

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 JANVIER 2019
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mercredi 23 janvier 2019 à 19 h 00**, sous la Présidence de **Monsieur Jordan DA SILVA, Maire**.

I./ ADMINISTRATION GENERALE

1. Budget communal - Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2019

L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 du budget communal.

2. Budget annexe Espace Beaunier – Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2019

L'assemblée prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 du budget annexe Espace Beaunier.

3. Budget communal – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'école maternelle Hubert POUQUET

Le Conseil municipal décide d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 660 € à l'Ecole Maternelle Hubert Pouquet pour l'organisation d'une classe découverte à Apinac en avril 2019.

4. Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

En vue du bon fonctionnement des services, dans le cadre de la promotion sociale des agents de la commune et afin de renforcer le service public, le Conseil municipal approuve des modifications au tableau des effectifs.

5. Personnel communal – Attribution des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Le Conseil municipal décide que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires pourront être versées aux fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, temps non complet et temps partiel, appartenant aux catégories C ou B, ainsi qu'aux agents contractuels à temps complet, temps non complet et temps partiel, de même niveau.

6. Personnel communal – Dispositif jobs mairie – Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à recruter du personnel non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité dans les services communaux.

Ces recrutements d'agents non titulaires concernent le dispositif jobs Mairie permettant de proposer des emplois saisonniers (période estivale) à de jeunes lycéens ou étudiants.

7. Indemnités – Modification de la délibération n°2018-71 du 25 septembre 2018 relative au régime indemnitaire des élus communaux

Le Conseil municipal fixe le régime indemnitaire du Maire, des adjoints des conseillers municipaux délégués et d'une conseillère municipale, suivant les taux légalement en vigueur.

8. Résolution – Approbation de la résolution générale du 101^{ème} Congrès des maires et présidents d'intercommunalité

Le Conseil municipal décide de soutenir la résolution générale proposée par l'Association des Maires de France dans le cadre de ses discussions avec le Gouvernement

9. Intercommunalité – Dissolution du Syndicat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

Le Conseil municipal approuve la dissolution du SISPD ainsi que les clés de répartition des excédents de fonctionnement et d'investissement. La répartition des excédents se traduira pour Villars par un reversement de 18 766.26 €.

10. Budget Communal – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Loire au titre de l'enveloppe des communes urbaines – Projet de rénovation des équipements communaux du complexe sportif – Demande de substitution du projet.

Le Conseil municipal sollicite le Département de la Loire pour demander une substitution de projet sur la convention attribuant une aide financière pour la rénovation des équipements sportifs au titre de l'enveloppe des communes urbaines. La demande initiale portait notamment sur la réfection des terrains extérieurs de tennis or aujourd'hui la nécessité des travaux se porte sur les terrains intérieurs de tennis qui sont particulièrement endommagés et très fréquentés.

II. / SECURITE TRANQUILITE URBAINE ET PREVENTION

1 Sécurité – Procédure de rappel à l'ordre en matière de prévention de la délinquance conformément à la loi du 5 mars 2017.

L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance a instauré un dispositif qui donne pouvoir au Maire de procéder à un rappel à l'ordre.

Le Conseil municipal décide, pour renforcer le champ d'intervention de la prévention de la délinquance de la commune, d'instaurer ce rappel à l'ordre et autorise Monsieur le Maire à signer le protocole correspondant avec le Procureur de la République.

2 Surveillance des bâtiments communaux – Gardiennage des bâtiments communaux – Lancement et organisation d'une consultation en vue de la passation d'un marché public.

Le Conseil municipal approuve le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée conformément aux articles 27 et 29 du Décret du 25 mars 2016 n°2016-360, relatif aux marchés publics, en vue de la passation d'un marché de télésurveillance et maintenance des alarmes anti intrusions des bâtiments communaux incluant un gardiennage aux conditions indiquées dans le dossier de consultation des entreprises.

III. / VIE SCOLAIRE - JEUNESSE

1 Périmètres scolaires – Révisions des périmètres scolaires

L'article L 212-7 du code de l'éducation confie au Conseil municipal la détermination de périmètres d'inscription des écoles publiques situées sur le territoire communal. Afin de répartir harmonieusement les élèves dans les écoles de la ville de Villars, les périmètres scolaires sont révisés, conformément à l'article 212-7 du Code de l'éducation.

Le projet de modification des périmètres scolaires a été travaillé et présenté lors de réunions de concertation. Les avis de tous ont été entendus et ont pu venir alimenter la proposition finale de révision des périmètres.

Le Conseil municipal approuve les nouveaux périmètres scolaires pour les écoles publiques de la commune et dit que ces périmètres scolaires entrent en vigueur à la rentrée de septembre 2019 et seulement pour les nouvelles inscriptions.

2 Commission – Création d'une commission chargée de l'instruction des demandes de dérogations scolaires

Le Conseil municipal approuve la création d'une commission des dérogations scolaires et dit que cette commission sera composée de Monsieur le Maire, Madame l'adjointe en charge de la vie scolaire et de la jeunesse, Les directeurs des écoles maternelles et élémentaires de la commune.

3 Prestations musicales dans les écoles – Approbation du lancement d'une consultation en vue de la passation d'un marché public

Le Conseil municipal décide le lancement d'une consultation selon la procédure adaptée pour la réalisation de prestations musicales dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune aux conditions indiquées dans le dossier de consultation des entreprises.

4 Temps périscolaire – Partenariat avec les associations villardaires pour la conduite d'activités pendant les temps périscolaires (méridien et garderie) – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour la passation de conventions.

Le Conseil municipal approuve la passation des conventions d'objectifs et de partenariats entre la commune et les associations villardaires pour l'animation des temps périscolaires, dans les conditions de tarification précitées.

IV. / URBANISME ET HABITAT

1 Espace Beaunier – Approbation d'un avenant au lot n°2 du marché de démolition rue du jeu de boules

Le Conseil municipal approuve l'avenant N° 1 au marché de travaux lot N°2 démolition BEAUNIER secteur entrée de Ville – rue du jeu de boules, contracté avec l'entreprise ARNAUD DEMOLITION comme suit : montant de dépenses supplémentaires pour suggestions imprévues : + 2946,30 € HT soit 3535,56 € TTC, ce qui représente une augmentation du montant total du marché initial de + 5, 19 %.

V. / INFORMATIONS DU MAIRE

1. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

2. Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal est informé des dernières actions du CME

Le Maire

Jordan DA SILVA